



journée internationale des **droits des femmes**

La journée du 8 mars est l'occasion de réaffirmer l'engagement de l'UNSA pour la défense des droits des femmes, pour l'égalité, notamment salariale entre les femmes et les hommes, pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement au travail. Même si cette date est symbolique, ces revendications sont et doivent être portées chaque jour de l'année.

A L'UNSA, nous préférons toujours agir plutôt que de faire de longs discours.

L'Etablissement public est composé à 60% de personnels féminins. **L'UNSA est la seule organisation syndicale ayant une femme à sa tête avec une équipe composée de 13 femmes et 10 hommes.**

Cette tribune est l'occasion de mettre un coup de projecteur sur les femmes de l'UNSA Groupe CDC qui font de ce syndicat ce qu'il est aujourd'hui. Au quotidien et dans l'organisation de notre structure, nous donnons aux femmes toute leur place, notamment sur les postes à responsabilité, ainsi :

- [Salomé Vaillant](#) est Secrétaire générale de l'UNSA Groupe CDC.
- [Behar Benaissa](#) est Secrétaire générale adjointe de l'UNSA Groupe CDC.
- [Aline Oppisi](#) est Trésorière nationale de l'UNSA Groupe CDC.
- [Céline Warin](#) est présidente du Cosog Ile-de-France
- [Emilie Coste-Louret](#) est présidente du Cosog Bordeaux.
- [Christine Radeau](#) est référente harcèlement et violences au travail de l'Etablissement public.

Sur 4 postes de **Délégués syndicaux** à l'Etablissement public, 3 sont occupés par des femmes : [Anne-Lise Fenet](#), [Laëtitia Guedon](#) et [Salomé Vaillant](#).

Sur 12 postes au **Comité Unique de l'Etablissement Public (CUEP)**, 6 sont occupés par des femmes : [Salomé Vaillant](#), [Behar Benaissa](#), [Christine Guyobon](#), [Séverine Potier](#), [Nathalie Trubert](#) et [Christine Radeau](#).

Sur 14 postes de **Délégués syndicaux de Groupe**, 9 sont occupés par des femmes : [Nathalie Boucly](#), [Marie-Thérèse Vallet](#), [Anne-Lise Fenet](#), [Behar Benaissa](#), [Salomé Vaillant](#), [Corinne Bellanger](#), [Isabelle Gaspar](#), [Sabine Michel-Durand](#) et [Stéphanie Bachelet](#).

Par ailleurs,

[Nathalie Boucly](#) est Secrétaire générale de l'UNSA ICDC.

[Marie-Thérèse Vallet](#) est Secrétaire de la section syndicale de CDC Habitat.

[Sabine Michel-Durand](#) est Secrétaire de la section syndicale de la SFIL.

[Corinne Bellanger](#) est Secrétaire de la section syndicale d'Icade, Secrétaire du CSE.

[Sylviane Gloux](#) est Déléguée syndicale de l'AGR.

[Stéphanie Bachelet](#) est Secrétaire de la section syndicale de Transdev

**A l'UNSA CDC, nos tâches sont réparties en fonction de nos compétences et appétences,
jamais en fonction de notre genre.**

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour vous représenter !

CGT : TOUS CONTRE UN ET CONTRE TOUT

A QUOI SERT LA CGT À LA CAISSE DES DÉPÔTS ?

Suite, mais "pas fin..."

En juillet 2019, l'UNSA publiait un article sur l'utilité de la CGT à la Caisse des dépôts : <https://cdc.unsa.org/a-quoi-sert-la-cgt-a-la-caisse-des-depots/>

Force est de constater que cette organisation ne change pas et passe plus de temps aujourd'hui à taper sur l'UNSA qu'à soutenir et défendre les personnels de l'Etablissement public CDC. La preuve : leur dernière publication du 22 février dernier, plus mensongère que jamais. Allant même jusqu'à refuser un appel intersyndical national à une journée d'action et de mobilisation le 17 mars prochain sous des prétextes fallacieux. Nous n'entrerons pas dans leur jeu à quelques mois des élections professionnelles prévues en décembre 2022 où la CGT et le SNUP (les frères ennemis depuis des années) feront liste commune pour espérer sauver leur représentativité syndicale au sein de la CDC.

Il nous semble cependant important de rappeler les acquis obtenus par l'UNSA ces dernières années en signant des accords avec la CFDT, parfois la CGC, avec le Directeur général de la CDC :

- La mise en place du télétravail sur 1, 2 ou 3 jours ainsi que le télétravail libre sur 45 jours par an.
- La semaine de 4 jours.
- L'accord QVT (Qualité de vie au Travail).
- La PVO pour tous les personnels.
- La MATT (Mesure d'Allègement du Temps de Travail).
- La RCC (Rupture conventionnelle collective) et la CAA (Cessation anticipée d'activité) lors du dernier accord-cadre et demain, la mise en place d'une retraite progressive public/privé à la CDC.
- L'accord-cadre et ses nombreuses mesures de valorisation des carrières, de création d'emplois, de pérennisation des 4 médailles du travail pour les personnels publics, etc...

Nous arrêtons ici la liste car elle est longue. Sachez que la CGT de la CDC n'a signé aucun de ces accords car elle préfère visiblement passer son temps à les critiquer ! En attendant, que propose-t-elle ?

A chacun sa raison d'être ! pour notre part, nous préférons construire, revendiquer, sauver et gagner des acquis pour la majorité du personnel. Les élections professionnelles approchent (décembre 2022) et les coups bas vont redoubler, malheureusement un peu comme en politique. De notre côté, nous les aborderons sereinement en dressant un bilan des 4 dernières années, mais aussi en portant des revendications pour les années à venir. **La Caisse des Dépôts est une belle institution où la pratique d'un dialogue social est possible, parfois compliqué, mais utile pour améliorer la vie professionnelle des salariés et fonctionnaires.**



L'UNSA REVENDIQUE 900€ POUR TOUS !

IL FAUT UNE MESURE GÉNÉRALE POUR TOUS LES PERSONNELS DE LA CDC EN 2022 !

Plus que jamais, l'UNSA revendique une mesure forte d'augmentation de la rémunération des personnels publics et privés de la CDC. Dans une récente interview à BFM, le Directeur général indique :

- Qu'il faut prendre des mesures afin de redistribuer du pouvoir d'achat face à l'inflation et pour répondre à la transition écologique.
- Qu'il y a trop de revenus qui sont reliés au capital et pas assez au travail.

L'UNSA ne peut que souscrire à ces propos d'Éric Lombard.

L'UNSA demande au Directeur général d'attribuer une mesure financière générale dès le mois d'avril 2022, après la publication définitive des résultats prévue fin mars, pour tous les salariés et fonctionnaires de l'Etablissement public.

L'UNSA REVENDIQUE LE VERSEMENT D'UNE PRIME DE 100€ PAR MOIS, VERSÉE D'AVRIL À DÉCEMBRE 2022, SOIT UN TOTAL DE 900 €.

Cette revendication est légitime et serait « égalitaire » à l'égard de l'État qui envisage de ponctionner la CDC au-delà de la règle en vigueur fixant le versement annuel.

ENSEMBLE, EXIGEONS UNE AUGMENTATION POUR TOUS !

